

Place du Marché

76850 BOSC LE HARD

☎ 02.35.33.30.53

Fax 02.35.33.79.00

<http://www.mairiedebosclehard.eu>

secretariat@mairie-bosc-le-hard.fr

Règlement du vide grenier·1^{er} mai 2019

L'inscription se fait obligatoirement en mairie puisque l'on vous octroie un emplacement précis et numéroté

- Tarif: **2,50** Euros le mètre linéaire jusqu'au 30 avril 2019. **Majoration de 2,5€** le jour du 1er Mai, soit, **5 €** le mètre linéaire.
- Un registre sera tenu par les placiers, les exposants devront à l'inscription, donner:
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse
 - o Numéro de téléphone
 - o Une pièce d'identité
 - o Un descriptif rapide des objets mis en vente

Une place numérotée sera attribuée à tous les exposants.

- Ouverture aux exposants à 07h00.
- Les emplacements réservés non occupés par leur détenteur à 8 h 00 seront à nouveau attribués par les placiers.
- Il est interdit à quiconque d'occuper un emplacement sans l'autorisation des placiers.
- Les stands pourront être tenus jusqu'à 18h00.
- La vente des emplacements **sera exclusivement de 2 mètres en 2 mètres**, sachant que la valeur d'un mètre vaut 1,10 mètre.
- **Les véhicules ne devront pas rester sur place**

L'emplacement acheté ne pourra en aucun cas être ni modifié ni remboursé.

Il est **IMPERATIF** de laisser son emplacement **propre** sous peine d'amende ou facturation et de reprendre ses poubelles